

Fonction publique : une année blanche en 2024 est inconcevable !

De la surdit  et des attaques statutaires tous azimuts : voil    quoi font face les 5,7 millions d'agents de la fonction publique en mati re de salaires et de r mun rations. Cela alors qu'il y a urgence   appliquer une revalorisation g n rale des traitements indiciaires.

Aucune r ponse aux agents publics sur une hausse des salaires en 2024... Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique communique en revanche abondamment sur d'autres axes qu'il compte suivre. Stanislas Gu rini communique ainsi sur sa volont  d'organiser des NAO (n gociations annuelles obligatoires) sur les salaires dans la fonction publique. Elles seraient annuelles — pour n gocier un « paquet salarial », soit tout ce qui se situe autour du salaire —, ainsi que triennales. « L'on discuterait alors du fond, notamment de la grille » pr cise Christian Grolier, secr taire g n ral de FO-Fonction publique.

Le ministre, dans une lettre adress e le 13 octobre aux organisations syndicales, prend le soin toutefois de pr ciser que les mesures qui seraient d cides dans le cadre des NAO annuelles le seraient « apr s partage de l'ensemble des facteurs  conomiques, sociaux et budg taires n cessaires ». Cela conduit Christian Grolier   rappeler une r alit ... « Il n'y a aucune obligation pour l'employeur public de n gocier les salaires ». Par ailleurs, « On n gocierait les salaires alors que le projet de loi de finances (PLF) passe au parlement ? Quand on voit le PLF 2024 : il n'y a pas un euro de pr vu pour l'am lioration des r mun rations ! Et si le ministre porte notre demande salariale, n goci e, devant le parlement, et se fait retoquer, que se passe-t-il ? ».

Suppressions d'emploi : 600 raisons de plus de s'indigner !

Lors de la pr sentation fin septembre du projet de Loi de Finances (PLF) 2024, les ministres Le Maire et Cazenave saluaient les grandes lignes du PLF 2024   Bercy.

Depuis, la DGFIP, par la voix de son Directeur G n ral et de ses directeurs territoriaux, ne perd pas une occasion de **rappeler aux agents que la DGFIP ne supportera « que » 200 suppressions au titre de 2024.**

Le Directeur G n ral n'a cess  de vanter le Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027 comme une vision quinquennale pr cise des emplois allou s   la DGFIP, oubliant de rappeler qu'il est  crit en avant-propos du COM (page 4) : « La feuille de route strat gique tr s exigeante

dont se dote ici la DGFIP a  t  construite en coh rence avec les moyens qui lui ont  t  accord s dans le cadre de la trajectoire financi re   cinq ans  tablie en ao t 2022, qui pourra faire l'objet d'ajustements au cours des prochaines ann es ».

Ind pendamment de cette **ins curit  sur le devenir de nos effectifs, F.O.-DGFIP** a trouv  en page 49 du rapport sur la Gestion des finances publiques annex  au projet de loi de finances pour 2024, pour le programme 156 « Gestion fiscale et financi re de l' tat et du secteur public local », pr sent  par M. J r me Fournel, un tableau tr s int ressant d crivant le **d tail du sch ma d'emplois en ETP** de la DGFIP.

A rebours du discours commun ment distill  par les directeurs r gionaux ou d partementaux vantant les « bienfaits » du COM 2023-2027 en trajectoire d'emplois, on peut constater que les 200 suppressions d'emplois de 2024 ne sont qu'une contraction puisque les **directions territoriales en paient une fois encore le prix fort (- 600 ETP).**

service	sch�ma d'emploi 2023	sch�ma d'emploi 2024	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+132	+140	2 881
Services r�gionaux	0	0	12
Services d�partementaux	-1314	-600	75 433
Autres	+332	+260	14 618
TOTAL	-850	-200	92 944

A **F.O.-DGFIP**, on constate que **la DGFIP paye depuis des ann es au prix fort la politique continue de suppressions d'emplois dans la fonction publique** (26 000 emplois supprim s en douze ans). Ce traitement n'a pas d' quivalent dans le secteur public et ressemblent fort   un plan de sauvegarde de l'emploi si nous  tions dans le secteur priv . Cette saign e se poursuit dans l'indiff rence g n rale et **la DGFIP sera cette ann e la seule administration avec un sch ma d'emploi n gatif.**

GMBI : 34 millions d'amis !

Les catastrophes sont des perturbations graves affectant le fonctionnement d'une communauté qui dépassent sa capacité à y faire face en utilisant ses propres ressources. Après le tremblement de terre GMBI du printemps puis de l'été, les services doivent désormais faire face aux répliques hivernales matérialisées par la multiplication inédite des contentieux liés aux Taxes d'Habitation Secondaires (THS), aux Taxes d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) et des accueils débordés.



Encore une fois, ce sont les agents des SIP, SDIF et Centres de Contacts et au-delà qui subissent les effets désastreux de la mise en place de GMBI. Ils

doivent désormais gérer des milliers de dégrèvements de THS envoyées à des contribuables mineurs, voire même nourrissons, et faire face à l'explosion des appels téléphoniques, mails et visites aux guichets ! Heureusement que les occupants à déclarer n'incluaient pas les animaux de compagnie, nous aurions aujourd'hui 50 millions d'amis supplémentaires !

**LE SPARADRAP DU CAPITAIN HADDOCK...
ET LES JURONS !**

Enfermés dans leurs certitudes, certains que tout se déroulerait bien comme s'il suffisait de l'imaginer, nos décideurs peinent à se défaire de ce qui ressemble de plus en plus au sparadrapp du capitaine Haddock quand ce sont les agents qui en apprennent les jurons.

La prétendue régularisation sans intervention du contribuable annoncée par le ministre dans les médias ressemble à s'y méprendre à une régularisation automatique « tout à la main » avec son lot de listings à exploiter.

Déjà, certaines directions commencent à demander aux agents à surseoir, voire reporter les congés prévus pour la période des fêtes, afin de gérer la démultiplication des accueils et les milliers de contentieux en attente.

De nouveau, les agents se retrouvent confrontés à des injonctions paradoxales en essayant de satisfaire les demandes de contribuables désespérés tout en ne pouvant y faire face décemment, faute de moyens humains et informatiques adéquats.

Et ce n'est pas la « prime à la galère » GMBI, excluant une large partie des personnels pourtant sollicités qui va éteindre l'incendie !

**« LE MOMENT PRÉCIS OÙ L'ON DEVIENT
RIDICULE NOUS ÉCHAPPE TOUJOURS »**

Rien ne pourra effacer qu'on a volontairement affaibli le service public, écorné le professionnalisme reconnu des agents et durablement fragilisé le consentement à l'impôt. Comme dirait Montesquieu «le moment précis où l'on devient ridicule nous échappe toujours ».

Des années de suppressions d'emplois records dans l'indifférence générale ne pouvait qu'aboutir à ce résultat.

Pour F.O.-DGFIP, la seule réponse possible est le renforcement des moyens humains, budgétaires et informatiques nécessaires à l'exercice quotidien des missions et une reconnaissance indemnitaire significative pérenne pour tous afin de sortir de l'illusion coûteuse que la dématérialisation pourvoit à tout.

CSAL du 11 Décembre 2023

- 1/ Règlement intérieur des CSAL (pour avis)
 - 2/ Conclusion du groupe de travail sur l'évaluation des charges (pour information)
- 3/ Bilan du télétravail (pour information)
- 4/ Observatoire interne (pour information)
- 5/ Questions diverses

**Formation Spécialisée du 19 décembre
2023**

- 1/ Examen du DUERP/PAP de la DDFIP 40
 - Avis du comité sur le PAP
- 2/ Questions diverses

**Tarif d'indemnisation des jours portés sur le
CET à compter du 1^{er} janvier 2024**

L'arrêté du 24 novembre 2023 fixe les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) comme suit :

- Catégorie A et assimilés : 150 €
- Catégorie B et assimilés : 100 €
- Catégorie C et assimilés : 83 €